

Estimadas y estimados apoderados,

Las elecciones de los representantes de los padres al **CONSEJO DE ESTABLECIMIENTO** y al **CONSEJO DE ESCUELA**, se realizarán el

**VIERNES 12 DE ABRIL de 2019 en el hall de entrada del liceo
de 8 a 12 hrs**

o

**A TRAVES DE LA APLICACIÓN PRONOTE
del 3 hasta el 10 de abril**

ELECCIONES

Los padres podrán presentar listas cerradas de representantes que serán elegidos en representación proporcional y al resto mayor.

- **4 representantes para el Consejo de Establecimiento**
- **15 representantes para el Consejo de Escuela**

Cada padre y/o madre es elector y elegible sea cual sea su situación (estado civil), salvo en caso de padres que hayan perdido su autoridad parental por decisión judicial. El registro electoral es consultable en la secretaría de rectoría.

Cada padre dispone de un solo voto, independiente del nº de hijos que tenga en el establecimiento.

La votación es por lista cerrada, no por personas individuales.

para votar a través de Pronote es imperativo tener su nombre de usuario y password pronote. Si aún no la tiene, agradeceremos contactar a vida escolar (vidaescolar@dalembert.cl/tel: 322512015. Esta clave es individual.

PRESENTACION DE CANDIDATURAS

Pueden presentar listas de candidatos

- Todos los apoderados/as que no estén constituidos en asociaciones.
- Todos los apoderados/as que estén constituidos en asociaciones

Las listas pueden no estar completas, pero deben comportar, a lo menos, dos nombres y como máximo el doble de los cargos a elegir. Las listas y las declaraciones de candidaturas, firmadas por cada candidato(a) deben entregarse en secretaría de rectoría **a más tardar el jueves 4 de abril a las 12 am.** No se aceptarán candidaturas entregadas fuera de plazo.

Composición de listas

Consejo de Escuela

15 representantes son a elegir (es deseable que cada lista proponga un candidato por nivel: TPS, PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2),

- Por cada titular, es elegido un suplente en las mismas condiciones,
- Las listas pueden comportar un máximo de 30 candidatos.

Consejo de Establecimiento:

- 4representantes de los padres son a elegir (es necesario presentar una lista mixta de primaria (TPS a 5º Básico) y de secundaria (6º a 4º Medio),
- Por cada titular, es elegido un suplente en las mismas condiciones.
- Las listas pueden comportar un máximo de 8 candidatos.

Les saluda muy atentamente,



Pierre PUGET
Rector

Madame, Monsieur,

Les élections des représentants des parents d'élèves au CONSEIL D'ETABLISSEMENT et au CONSEIL D'ECOLE, se dérouleront le :

LE VENDREDI 12 AVRIL 2019 dans le hall du lycée

De 8 à 12h Ou

à travers l'application PRONOTE

du 3 au 10 avril

ELECTIONS

Les parents ont à désigner des représentants qui seront élus au scrutin de liste sans panachage ni radiation, à la représentation proportionnelle et au plus fort reste.

- **4 représentants pour le Conseil d'Établissement** (*tous les parents participent à ce vote*)
- **15 représentants pour le Conseil d'École** (*seuls les parents ayant un enfant en primaire votent*)

Chaque parent est électeur et éligible quelle que soit sa situation (mariés ou non, séparés ou divorcés), sauf les parents qui se sont vu retirer l'autorité parentale par décision de justice. Le registre électoral est consultable au Secrétariat du Proviseur.

Chaque parent ne dispose que d'une seule voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.

Le dépouillement des votes et la proclamation des résultats se dérouleront immédiatement après la clôture du scrutin. Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'importance de ce vote qui doit traduire l'intérêt que chacun porte à la vie de l'établissement.

pour voter à travers Pronote il est impératif de posséder votre identifiant et votre mot de passe Pronote. Merci de contacter la Vie scolaire (vidascolar@dalebent.cl/tél 322512015) au cas de ne pas encore l'avoir. Chaque parent en possède un individuel.

CANDIDATS

Parents éligibles :

Chaque parent est éligible ou rééligible, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Les personnels de l'établissement ne sont pas éligibles au titre de leur éventuelle qualité de parent d'élève.

Peuvent déposer des listes de candidats :

- Des parents d'élèves qui ne se sont pas constitués en associations.
- Des parents d'élèves qui sont constitués en associations.

Les listes peuvent ne pas être complètes mais doivent comporter au moins deux noms et au plus le double du nombre de sièges à pourvoir. Les listes et les déclarations de candidatures, signées par chaque candidat, doivent parvenir au bureau des élections (Secrétariat du Proviseur) **avant le jeudi 4 avril à midi**. Les candidatures déposées hors délais sont irrecevables.

Composition des listes

Conseil d'école :


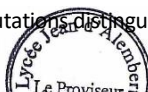
- 15 représentants des parents sont à élire (il serait souhaitable que chaque liste propose un candidat par niveau : TPS, PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2),
- Pour chaque titulaire, un suppléant est élu dans les mêmes conditions,
- Les listes peuvent comporter au maximum 30 candidats.

Conseil d'établissement :

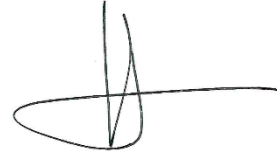
- 4 représentants des parents sont à élire (il est nécessaire de présenter une liste mixte premier degré et second degré),
- Pour chaque titulaire, un suppléant est élu dans les mêmes conditions,
- Les listes peuvent comporter au maximum 8 candidats.

Je vous rappelle que les listes peuvent ne pas être complètes mais doivent comporter au moins deux noms.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Proviseur,
Pierre PUGET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a horizontal line extending to the right.